

Ecrit par Echo du Mardi le 1 avril 2022

# AMBULANCE ASSISTANCE CARPENTRAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 18 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 1 avril 2022 sous réserves d'incidents



Régis BARRIER Avocat au Barreau d'Avignon Conseil en Droit des Sociétés Hôtel d'Entreprises  
« Croix Rouge » 10, Avenue de la Croix-Rouge - B.P. 40173 84008 AVIGNON Cedex  
AMBULANCES ASSISTANCE CARPENTRAS au capital de 8 000 euros Siège social : 79

Boulevard Jean-Louis Passet 84200 CARPENTRAS 490 821 659 RCS AVIGNON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 Décembre 2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 10 Mars 2022 le capital social a été réduit d'une somme de DEUX MILLE (2.000) euros, pour être ramené de DIX MILLE (10.000) euros à HUIT MILLE (8.000) euros par rachat et annulation de VINGT (20) parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 8 - Capital Social - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : "Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 €)." Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à HUIT MILLE euros (8.000 €)." Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 07 Mars 2022, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Baptiste FAURE de ses fonctions de co-gérant à compter du 10 Mars 2022, et ont décidé la mise à jour de l'article 31 des statuts. Pour avis La Gérance



Ecrit par Echo du Mardi le 1 avril 2022

3953350 Publié le 01/04/2022